

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS  
Séance du 14/01/2015

L'an 2015 et le 14 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de DANEDE Laurent, Maire.

Présent (s) : M. DANEDE Laurent, Maire, Mmes : BISOT Nadia, BROSSARD Julina, JOUBERT Corinne, VERGNAUD Nathalie, MM : FILLATRAUD Jean-Christophe, GENTET Frédéric, HAULBERT Ludovic, MORAIN Mickaël, PAPON Bruno, PAYRAUDEAU Alain, ROUHAUD Henri

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERARDIN Marie-Anne à M. FILLATRAUD Jean-Christophe, MM : FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis à M. DANEDE Laurent, LUCAS Bruno à Mme BROSSARD Julina

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 12

Date de la convocation : 06/01/2015

Date d'affichage : 06/01/2015

Secrétaire de Séance : Mme JOUBERT Corinne

**ORDRE DU JOUR**

Achat d'un tableau blanc et et Vidéoprojecteur pour l'Ecole Primaire  
Indemnité 2014 au comptable public  
Indemnité d'exercice de mission des Préfectures de Mme ARNAUD Véronique  
Convention d'adhésion à la Médiathèque de Vars  
Révision des loyers 2015  
Renouvellement de la convention relative à la Santé et à la Prévention des risques Professionnels  
Renouvellement de la convention relative à l'intérim  
Modification de la Commission "VOIRIE"  
Remplacement du photocopieur  
Pétition sur la fiscalité des déchets lancée par CALITOM  
Motion pour la présentation des éléments fixes du paysage  
Vente de bâtiments au lieu dit Fenêtre  
Vente du Corbillard  
Convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage 2014  
Convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage 2015  
Campagne de dératisation 2015  
Caution du logement du 48 bis route de Paris

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a remarque sur le dernier compte rendu et demande de l'approuver.  
N'ayant aucune remarque à formuler, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 14 octobre 2014.

réf 2015001 : Achat d'un tableau blanc et et Vidéoprojecteur pour l'Ecole Primaire  
Monsieur le Maire explique que le tableau à craie de la classe de CM1 est dégradé et vétuste. L'institutrice a sollicité son remplacement avec un tableau blanc triptyque de type VELEDA associé d'un projecteur (VPI). Le projecteur permet un usage interactif du tableau. L'ensemble du système doit être piloté par un ordinateur portable.

Monsieur le Maire donne la parole à Frédéric GENTET, adjoint en charge du dossier, qui explique les différentes options et les différents devis demandés avec les avantages et les inconvénients de chacun.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le remplacement du tableau blanc triptyque associé avec un projecteur et piloté par un ordinateur, ainsi que le choix du fournisseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le principe d'achat d'un tableau blanc triptyque associé d'un projecteur, le tout piloté par un ordinateur portable.
- ACCEPTE prendre l'entreprise PSI

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

réf 2015002 : Indemnité 2014 au comptable public

Monsieur le Maire fait état de l'indemnité du percepteur, soit une indemnité de conseil de 392,50 € et une indemnité de budget de 45,73 € bruts, pour un montant total net de 399,42 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de verser au titre de l'année 2014 la somme de trois cent quatre vingt dix neuf euros et quarante deux centimes (399,42 €) à Monsieur le Percepteur.

**A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 2)**

réf 2015003 : Indemnité d'exercice de mission des Préfectures de Mme ARNAUD Véronique

Monsieur le Maire propose de renouveler l'IEMP à Véronique ARNAUD, Adjoint administratif de 1ère classe, pour l'année 2015. Le montant de référence annuel est celui du 1er janvier 2012 soit 1153€.

Monsieur le Maire propose de porter application d'un coefficient multiplicateur d'ajustement entre 0 et 3 qui sera révisé en fin d'année si besoin est.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE RENOUVELER cette indemnité par arrêté à Véronique ARNAUD, Adjoint Administratif 1ère classe,
- D'APPLIQUER un coefficient d'ajustement de 1 sur la base annuelle de référence au 1er janvier 2012 et de le réajuster en fin d'année le cas échéant.
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

réf 2015004 : Convention d'adhésion à la Médiathèque de Vars

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention avec la commune de Vars qui formalise les relations entre la Médiathèque de Vars et la commune de Tourriers pour organiser des prêts de livres. Cela va permettre aux usagers potentiels, un accès à la littérature ou à des médias variés, et de les renouveler régulièrement. L'inscription s'élève à 20€ par an pour un dépôt de 100 livres par trimestre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la médiathèque de Vars et d'autoriser le maire à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE d'adhérer à la médiathèque de Vars
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Mairie de Vars

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

réf 2015005 : Révision des loyers 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des loyers.

Rappel de ces tarifs :

- LOYERS
- 48 route de Paris : Loyer de 399.13€ + 67.50€ de charges (fuel et Ordures Ménagères) = 466.63€
- 48 bis route de Paris : Loyer de 450€
- 37 route de Paris : Loyer de 420€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, compte tenu de la conjoncture économique, de ne pas faire d'augmentation de tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de ne pas augmenter les montants des loyers pour 2015

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

réf 2015006 : Renouvellement de la convention relative à la Santé et à la Prévention des risques Professionnels

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités ont l'obligation pour leur personnel de procéder au suivi de la santé et à la prévention des risques professionnels.

Le centre de gestion de la Charente propose aux collectivités une convention couvrant ces prestations :

- Les examens médicaux
- Le conseil auprès des employeurs et agents
- L'action des médecins sur le milieu professionnel
- L'élaboration du rapport d'activité
- Le recours aux services du conseiller en Hygiène et Sécurité

La commune de Tourriers est adhérente à cette prestation qui s'élève à 60€ par an. La convention est conclue pour une durée de 6 ans renouvelable par reconduction expresse.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de renouveler la convention relative à la Santé et à la prévention des risques professionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de renouveler la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

réf 2015007 : Renouvellement de la convention relative à l'intérim

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité peut être amenée à remplacer ses personnels pour des besoins ponctuels dans le cas d'absence, ou être amené à renforcer ses effectifs en cas de surcroît d'activité.

Le centre de gestion de la Charente propose aux collectivités une prestation relative à l'intérim.

Le coût de la prestation s'élève à 5.80% des salaires bruts de l'agent remplacé à l'échelon 1.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de renouveler la convention relative à l'intérim.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de renouveler la convention relative à l'intérim
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

réf 2015008 : Modification de la Commission "VOIRIE"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mickaël MORAIN souhaite intégrer la commission "VOIRIE"..

Les membres du Conseil Municipal votent à main levée et acceptent que Mickaël MORAIN intègre la commission "VOIRIE".

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

réf 2015009 : Remplacement du photocopieur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le photocopieur de la Mairie a été acheté en 2009, et le coût s'élevait à 6400€ HT. Dans le cadre du contrat de maintenance qui lie la commune à la Société BSI, le coût de fonctionnement s'élève à 0.0071€ HT par copie noir et 0.071€ HT par copie couleur. Le copieur est aujourd'hui régulièrement en panne et le fournisseur a prévenu la mairie de la prochaine difficulté à se fournir en pièces de rechange.

Plusieurs devis ont été demandés. Les coûts de maintenance proposés sont inférieurs à ceux pratiqués aujourd'hui. Monsieur le Maire donne la parole à Frédéric Gentet, adjoint en charge du dossier, qui fait un comparatif entre chaque proposition.

Monsieur le Maire demande de délibérer sur le remplacement du copieur, sur le choix du fournisseur et le mode de financement (Achat ou location).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de remplacer le copieur de la mairie
- OPTE pour la location du copieur sur 20 trimestres
- REPOUSSE le choix du fournisseur pour recueillir plus de renseignement.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

réf 2015010 : Pétition sur la fiscalité des déchets lancée par CALITOM

Considérant les éléments d'information apportés par Calitom, service public des déchets de la Charente quant à la fiscalité des déchets :

Au 1er janvier 2014, la TVA sur les activités de gestion des déchets (prestations de collecte, de traitement...) est passée de 7 à 10%. Ce nouveau taux de TVA a eu un fort impact sur les taxes et redevances d'enlèvement des ordures ménagères malgré des budgets sans augmentation.

La collecte et le traitement des déchets sont un service public de première nécessité

dont les citoyens ne peuvent se soustraire au paiement. Ces activités devraient à ce titre bénéficier du taux le plus bas comme par le passé soit 5,5%.

La hausse de la TVA à 10% a de lourdes conséquences sur l'image du coût de gestion des déchets et le pouvoir d'achat des français.

En Charente, la collecte et le traitement des déchets recyclables coûtent 8 millions € à Calitom dont 60% restent à la charge des contribuables (16 €/habitant/an). En plus d'une TVA élevée, les habitants de secteurs ruraux doivent supporter des frais de collecte plus importants qu'en milieu urbain ce qui les pénalisent doublement (37 hab/km<sup>2</sup>, une activité de tri sans concurrence...).

Les charentais trient bien mais les producteurs d'emballages et de papiers imprimés ne paient pas leur part. Les éco-participations devraient couvrir les frais engagés par les collectivités. C'est le cas en Belgique... Les lobbys des producteurs obtiennent depuis 20 ans des arbitrages ministériels toujours défavorables aux contribuables locaux.

Le dispositif de restitution actuel des éco-participations aux collectivités va à l'encontre de l'appellation de Responsabilité ELARGIE des Producteurs (REP). Quand une pratique collective est vertueuse et c'est le cas de la collecte sélective charentaise, elle doit être encouragée : la Responsabilité Intégrale des Producteurs de déchets est le juste retour.

En agissant depuis longtemps pour «Moins de déchets et plus de valeurs», les charentais dans leurs efforts de tri, CALITOM dans l'organisation de ses services, ont assumé totalement leurs responsabilités dans la prévention et la réduction des déchets.

La responsabilité financière des producteurs ne doit pas être élargie mais intégrale.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal décident d'apporter leur soutien à la pétition lancée par Calitom et réclament la baisse de la TVA sur les déchets à 5,5% et la Responsabilité financière intégrale des producteurs d'emballages et de papiers recyclables,

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

réf 2015011 : Motion pour la présentation des éléments fixes du paysage

Le Comité syndical du Pays du Ruffécois, réuni le 15 décembre 2014 a voté la motion suivante :

Considérant l'utilité des éléments fixes du paysage (haies, alignements, d'arbres, bosquets, mare, etc.) dans le parcellaire agricole au vu de leurs vertus hydrologiques et écologiques, dans le cadre des enjeux environnementaux à venir comme le changement climatique et le maintien de la biodiversité,

Considérant l'utilité des éléments fixes du paysage (haies, alignements d'arbres, bosquets, mares, etc.) dans le parcellaire agricole au vu de leurs vertus agronomiques et leur contribution, directe ou indirecte, à la production agricole,

Considérant la mise en évidence par le diagnostic, réalisé dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Ruffécois, de l'importance du maintien de ces éléments pour la préservation et la restauration des continuités écologiques au travers de la Trame verte et bleue sur le territoire du Ruffécois,

Demande que les éléments fixes du paysage tels que les alignements d'arbres, bosquets,

mares, soient protégés dans le cadre des bonnes conditions agricoles et environnementales de la PAC (BCAE n°7) comme le Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la forêt l'a décidé pour les haies.

Monsieur le Maire propose de voter la motion ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Adopte la motion du Comité syndical du Pays du Ruffécois ci-dessus.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

réf 2015012 : Vente de bâtiments au lieu dit Fenêtre

Lors de sa séance du 22 septembre 2014, le Conseil Municipal a accepté de vendre les bâtiments communaux cadastrés section D n° 195 et 686 au Lieu dit Fenêtre pour un prix de 8000€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune offre n'a été faite pour ce montant-là. Par contre, la commune a reçu une offre pour l'achat de ces bâtiments pour un tarif s'élevant à 6000€, frais notariés à la charge de l'acheteur. Ce candidat a, au cours de la visite du bâtiment, argumenté des coûts conséquents pour la mise en état de celui-ci.

Monsieur le Maire propose d'examiner la proposition d'achat et de l'autoriser à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de vendre les bâtiments au lieu-dit Fenêtre cadastrés section D n° 195 et 686 pour un montant de 6000€, frais notariés à la charge de l'acheteur.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

réf 2015013 : Vente du Corbillard

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de sa séance du 22 septembre 2014, le principe de vendre le corbillard de la commune.

2 offres avaient été reçues, une de 50€ et l'autre de 100€. Devant le peu d'offres, la commune a de nouveau communiqué pour la vente du bien. Une nouvelle offre a été faite pour un montant de 150€.

Monsieur le Maire propose de vendre le corbillard pour un montant de 150€.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de vendre le corbillard pour une somme de 150€.
- AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

réf 2015014 : Convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage 2014

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de voirie au titre du FDAC 2014 confiés à la Communauté de Communes de la Boixe, il y a lieu de signer une convention de mandat, portant délégation de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux prévus au titre du FDAC 2014, portent sur la voie communale n°104. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à la somme de 7922€ HT.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- de prendre acte des termes de la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage à signer avec la Communauté de Communes de la Boixe, portant sur les travaux d'entretien de voirie au titre du FDAC 2014.
- de prendre acte du montant prévisionnel des travaux.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

réf 2015015 : Convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage 2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de voirie au titre du FDAC 2015 confiés à la Communauté de Communes de la Boixe, il y a lieu de signer une convention de mandat, portant délégation de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux prévus au titre du FDAC 2015 n'ont pas encore été désignés par la commission communale.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- de prendre acte des termes de la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage à signer avec la Communauté de Communes de la Boixe, portant sur les travaux d'entretien de voirie au titre du FDAC 2015.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

réf 2015016 : Campagne de dératisation 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une campagne de dératisation doit être mise en place. Il propose la période du 2 février 2015 et se terminera le 27 février 2015.

Il y a lieu de prévoir la journée de distribution et le lieu.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la période du 2 février 2015 au 27 février 2015 pour sa prochaine campagne de dératisation.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

réf 2015017 : Caution du logement du 48 bis route de Paris

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les colocataires du 48 bis route de Paris sont partis au 31 décembre 2014. Suite à l'état des lieux de sortie, il y a lieu de leur rendre la caution qui s'élève à 450€

Le budget primitif 2015 n'étant pas encore voté, il y a lieu de délibérer pour leur rendre la caution et prévoir cette somme sur la ligne budgétaire D-165 Dépôts et Cautionnements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de rendre la caution aux colocataires du 48 bis route de Paris, Messieurs SEBIRE et SAUVAGE
- ACCEPTE de prévoir la somme de 450 € sur la ligne budgétaire D-165 Dépôts et Cautionnements

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

Questions diverses :

- Informations sur la Commission Communale des Impôts Directs
- Informations sur les TAP et point sur le règlement : 3 familles ne l'ont pas signé. Un courrier de rappel va leur être envoyé.
- Assurance du personnel : changement de groupe, Groupama a été retenu
- Information sur la loi ALUR et son impact
- Information sur le projet agricole de Bouffanais : Le PC a été signé. Un collectif a été créé contre ce projet. Monsieur le Maire a réuni les parties pour trouver une conciliation. Mais plusieurs recours ont été déposés contre le demandeur du projet.
- Information sur la condition de travailleur handicapé de Loïc BERNARD avec des conditions de travail adaptées (interdiction de soulever plus de 15 kg, de tourner la tête, adapter le matériel). Le CDG peut subventionner l'achat de matériel adapté.
- Information sur le Contrat CUI-CAE : le profil du poste (ou fiche) va être préparé pour apporter une polyvalence.
- Prévoir une campagne de broyage de végétaux : les agents se proposent de venir le samedi matin.
- Salle Polyvalente : problème d'isolation et de ventilation. A voir avec l'architecte qui s'est occupée du projet.
- 4 décisions modificatives ont été rattachées au dernier Conseil Municipal, demandée par le centre des finances publiques pour régulariser des dépassements de chapitre.
- La prochaine commission assainissement va travailler sur les tarifs et la mise en place du service de l'assainissement collectif.
- Henri ROUHAUD fait une information sur la prochaine augmentation de l'eau potable.
- Vente aux enchères du matériel d'Ammyl plan le 29 janvier à 9h sur le site.
- Jean Christophe Fillatraud demande si le maire qui reçoit un courrier en mairie et adressé à tout le conseil municipal doit le diffuser à toute sa municipalité. Monsieur le Maire répond que ce courrier a été lu aux adjoints. Monsieur Fillatraud dit que l'ensemble du Conseil devrait être informé de ce courrier. Monsieur le Maire est seul juge de la diffusion.
- Julina Brossard demande au maire ce qui peut être possible sur une départementale au niveau sécurité. À voir avec l'ADA d'Aigre.
- Alain Pauraudeau demande à visiter l'ancienne poste.
- Problème d'écoulement des eaux pluviales de Fenêtre : A voir avec la Commission Voirie
- Voir pour faire curer la marre de Fenêtre.
- Bruno Papon informe que la personne qui voulait acheter la cour du 37 route de paris n'est pas contente car elle n'a pas eu de réponse. Monsieur le Maire répond qu'il l'a appelée pour l'informer de la décision du Conseil Municipal. Cette personne attend aussi un article dans le Koadneuf pour la célébration de son PACS.
- Alain Payraudeau demande où en est l'opération « vigilance citoyenne » : retour de la convention signée, la réunion publique doit être programmée par le major Le Rossignol.
- Jean-Christophe Fillatraud demande si Monsieur Rampnoux a rendu son rapport pour les travaux de l'école. En attente.
- Jean-Christophe Fillatraud demande qu'un mail soit envoyé aux conseillers pour les cérémonies comme le 11 novembre afin de les informer du protocole.
- Julina Brossard pense qu'il y a un manque de communication : exemple : Elle a appris par des personnes que des sapins ont été offerts aux commerçants pour Noël alors que le Conseil Municipal n'en a pas été informé. Il faut trouver un moyen d'informer le Conseil Municipal sur les affaires courantes.
- Alain Payraudeau demande pourquoi, au repas des aînés, les élus ne servent pas ? Le Maire répond que ce n'est pas leur rôle mais que rien n'empêche ceux qui le souhaitent de le faire.
- Nathalie Vergnaud fait un bilan sur les TAP suite à une réunion avec la CDC de la Boixe.
- Ludovic Haulbert demande pourquoi il n'y a pas d'eau chaude dans les toilettes de l'école.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire clos la séance à 00h45.